



## Socle du projet de Parc national

Les parcs nationaux ont pour finalité de :

- protéger un patrimoine naturel, culturel et paysager illustrant un équilibre unique « Homme-Nature » et présentant un intérêt spécial de valeur nationale ou internationale, notamment en promouvant une gestion conservatoire principalement centrée sur leurs cœurs afin de transmettre aux générations futures un héritage préservé ;
- reconnaître une valeur exceptionnelle à des « monuments de la nature » qui contribuent à l'identité culturelle de notre pays, et leur donner une forte visibilité au niveau national et international ;
- promouvoir un développement durable fondé sur un partenariat entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs du territoire, basé sur une démarche contractuelle permettant de consolider la solidarité écologique, économique, sociale et culturelle du cœur avec les territoires qui l'entourent.

La création des parcs nationaux a commencé en France dans les années soixante en s'appuyant sur la loi n° 60-708 du 22 juillet 1960. La procédure a connu une réforme importante en 2006 par la loi n°2006-436 du 14 avril 2006, mais également son décret d'application n°2006-944 du 28 juillet 2006 et l'arrêté du 23 février 2007. La charte est un élément fondamental de cette réforme qui doit permettre de structurer un projet de territoire pour le ou les cœurs et l'aire optimale d'adhésion. Elle définit pour cet espace de vie une politique concertée de protection, de mise en valeur et de développement durable exemplaire. Les objectifs et orientations qu'elle affirme sont déterminés à partir des particularités territoriales, écologiques, économiques, sociales et culturelles. Enfin, elle constitue un cadre commun avec une gouvernance qui implique l'action de l'Etat et tous les acteurs légitimes notamment, les collectivités territoriales et les organisations socio-professionnelles adhérentes à la charte.

La création d'un parc national est rare en France (10 parcs nationaux en 52 ans). C'est une construction complexe qui protège et valorise un écosystème emblématique à l'échelle d'une nation, mais qui doit parallèlement répondre à de grands enjeux planétaires actuels, tout en prenant en compte les légitimes préoccupations locales. Le parc de la forêt feuillue de plaine sera ainsi un objet unique et exceptionnel en France et devra devenir une référence en matière de recherche et de développement. Afin de donner une ligne directrice claire et partagée à ses instances délibératives et consultatives (CESC, CS), le GIP a souhaité travaillé pendant six mois sur la construction d'un socle commun. Une annexe méthodologique et un glossaire précisent et détaillent les différentes étapes de production et de concertation qui ont été nécessaires à la construction de ce socle qui se compose de :

- La description de l'intérêt spécial ;
- Les caractéristiques du territoire ;
- Les grandes ambitions ;
- Une méthode de construction de la zone d'étude du cœur ;
- Une méthode de construction de la charte.



## 1. L'intérêt spécial

*L'intérêt spécial met en évidence les éléments exceptionnels des patrimoines naturel, culturel et paysager du territoire – ou espace-parc potentiel – qui justifient un classement en Parc national. Ces éléments sont issus du premier rapport de prise en considération élaboré en janvier 2012. Ils seront complétés et amendés en s'appuyant sur l'état des lieux du territoire, qui sera finalisé au second semestre 2013.*

L'espace-parc est bien entendu avant tout caractérisé par ses forêts et le cortège des espèces qu'elles abritent, représentatif d'un ensemble d'écosystèmes de forêts feuillues de plaine médio-européennes. La géographie du territoire, le positionnant dans une double zone de transition climatique et hydrologique, ou encore sa géologie karstique, lui confèrent de surcroît une richesse biologique et paysagère importante et originale. Enfin, l'Homme a fortement imprégné ce territoire depuis plus de 3 000 ans, modelant la nature et les paysages pour répondre à ses besoins, sans jamais pour autant en rompre durablement les équilibres.

La combinaison de ces trois composantes fait de l'espace-parc un territoire riche et singulier. La partie haut-marnaise est réputée pour être le territoire le plus riche de Champagne-Ardenne pour sa biodiversité. En Côte-d'Or, le Châtillonnais est connu pour être une région naturelle remarquable et chargée d'histoire. Le plateau de Langres, dans sa globalité, possède l'image d'une nature demeurée pour l'essentiel authentique et préservée, et ce bien que ses ressources aient été exploitées au cours du temps.

### Un patrimoine naturel diversifié et représentatif s'appuyant sur une trame forestière de qualité

#### ○ Une matrice forestière vaste, riche et emblématique

##### ***Une importante continuité forestière dans le temps et dans l'espace***

L'espace-parc est non seulement très boisé – la forêt couvre plus de la moitié de sa surface –, mais ce boisement est pratiquement sans discontinuité entre les trois massifs qui le structurent (Châtillon, Arc-en-Barrois, Auberive).

Au centre de l'espace-parc, en particulier, l'ensemble forestier n'est entrecoupé que par d'étroites vallées majoritairement occupées par des prairies et entaillé par des combes profondes, qui ont un grand intérêt écologique. Ces interruptions dans la trame forestière ne nuisent pas à la circulation des espèces strictement forestières. La forte prédominance de la forêt publique au sein de cette matrice ajoute une cohérence de gestion à cet ensemble forestier.

Encore plus rare à une échelle nationale pour une forêt de plaine, cette continuité forestière est ancienne. Les principaux massifs de l'espace-parc ont la particularité d'avoir appartenu à de grands propriétaires (forêt ducale puis royale, d'abbayes ou de grands seigneurs), ce qui leur a assuré une bonne préservation au cours du temps. Même au cours de l'âge d'or de la métallurgie, la pression exercée sur les forêts a certes fortement rajeuni les peuplements mais n'en a ni significativement réduit la surface ni profondément altéré le fonctionnement. La carte de Cassini établie dans la deuxième moitié du XVIII<sup>ème</sup> siècle et les premières cartes d'Etat-major, du début du XIX<sup>ème</sup> siècle, confirment que plus de 80% des forêts actuelles du territoire étaient en place, à une époque où la forêt française était à son minimum d'extension.

La conservation de l'état boisé au cours du temps a des répercussions positives sur la richesse forestière. Des espèces forestières à grand territoire ont pu se maintenir et d'autres, liées aux vieux arbres, ont pu y trouver refuge, offrant ainsi un potentiel de renaturation très important à l'espace-parc.

Les forêts domaniales de Châtillon, Arc et Auberive, au cœur de leurs massifs respectifs, constituent à elles seules par leur histoire et leur dimension exceptionnelle, des réservoirs de biodiversité forestière d'échelle départementale voire régionale.

##### ***Une forêt feuillue représentative des plateaux calcaires du quart nord-est de la France***

L'ensemble boisé de l'espace-parc est représentatif des forêts feuillues de plaine du quart nord-est de la France, dominées par les hêtraies, et de façon plus large, de celles des forêts européennes sous influence continentale, tant pour son écologie que pour sa gestion. Il abrite globalement l'ensemble du cortège forestier attendu en forêt de plaine en France, tant au niveau végétal qu'animal.

Sur un plan écologique, cette forêt est plus particulièrement caractéristique des plateaux calcaires, et accueille une proportion importante de hêtraies sur sols superficiels. Cependant, les nombreux vallons et vallées qui sillonnent les plateaux, offrant des conditions d'exposition et de sol variées, ainsi que les gradients d'altitude et climatique nord-ouest – sud-est, lui confèrent une grande richesse stationnelle, source de biodiversité. Ainsi jusqu'à plus de 15 espèces d'arbres différentes par hectare ont été recensées, ce qui place ces forêts parmi les plus diversifiées en France.

Concernant la gestion forestière, l'empreinte du TSF s'est par endroit nettement réduite depuis plus d'un siècle, laissant la place à une importante diversité de gestion, par la conversion en futaie régulière ou, plus récemment, en futaie irrégulière. Le type de gestion oriente de manière significative la diversité et la mosaïque forestière. Des plantations ont amené sur le territoire des résineux allochtones, qui abritent néanmoins aujourd'hui une biodiversité complémentaire à celle des peuplements de feuillus.

La représentativité de la forêt, tout comme ses particularités, y compris la relative sensibilité au changement climatique des hêtraies sèches, confèrent un intérêt scientifique majeur au territoire. La première permettrait d'extrapoler à l'ensemble des forêts de plaine les conclusions des études qui y seraient menées. Ses spécificités, quant à elles, offrent la possibilité de tester de nombreuses hypothèses, grâce à l'existence, sur un périmètre relativement restreint d'une gamme contrastée de conditions stationnelles. Elles peuvent favoriser des partenariats internationaux avec des parcs nationaux abritant des forêts feuillues de plaine.

Par ailleurs, l'ancienneté de l'état boisé combinée à une gestion adaptée et à la mise en place d'îlots de vieillissement et de sénescence, ainsi que la bonne continuité forestière, devraient faciliter le retour des espèces liées aux vieux peuplements.

- **Des espèces phares qui profitent de la matrice forestière continue et relativement peu dégradée**

#### ***D'abondantes populations de grands ongulés***

L'espace-parc est réputé pour la qualité et l'abondance de ses populations de grands ongulés, notamment les cerfs et les sangliers. Les deux massifs d'Arc et de Châtillon, en particulier, sont depuis longtemps gérés pour leur potentiel cynégétique. Ils attirent des chasseurs venant parfois de très loin, celui de Châtillon étant de plus parcouru par deux équipages de chasse à courre. La chasse représente une part significative de l'économie du territoire.

Avec une communication et des aménagements appropriés, cette renommée des grands ongulés devrait se diffuser vers un plus large public, contribuant à l'attractivité de l'espace-parc. Le cerf bénéficie à ce titre d'un capital-image très supérieur à celui du sanglier et du chevreuil. Il peut dès lors jouer un rôle pédagogique et emblématique dans le futur Parc national.

La contrepartie du maintien d'importantes populations de cervidés est la nécessité de lutter contre des ruptures locales de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, avec de forts impacts écologiques, sanitaires, économiques et sociaux potentiels. Cette problématique, déjà étudiée par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage - ONCFS sur la forêt d'Arc, donne une autre opportunité de collaboration avec d'autres parcs en France ou en Europe.

#### ***De nombreuses espèces remarquables dépendant d'une mosaïque de milieux***

Une importante surface boisée offre aux espèces forestières, tel le Chat forestier, davantage de possibilités de trouver le ou les milieux nécessaires à leur perpétuation. L'absence d'obstacles leur permet de circuler librement de l'un à l'autre. La configuration actuelle du centre de l'espace-parc s'avère donc de ce point de vue particulièrement favorable à la faune forestière terrestre.

La structuration de l'espace-parc apparaît également plutôt propice à l'accueil de populations de chauves-souris et d'oiseaux forestiers, comme l'Aigle botté, la Chouette de Tengmalm ou le Pic cendré, ce que soulignent les importantes surfaces appartenant au réseau Natura 2000 les concernant sur le territoire. De plus, les obstacles « critiques » sont peu nombreux, avec peu de lignes électriques à haute tension et des parcs éoliens, pour l'instant limités à la périphérie de l'espace-parc.

Les chauves-souris et de nombreuses autres espèces nocturnes bénéficient par ailleurs de la très faible pollution lumineuse du plateau de Langres, qui apparaît comme l'une des régions de plaine en France où les éclairages de nuit sont les plus faibles.

Les lisères entre la forêt et les autres milieux qu'elle abrite, sont souvent très riches en espèces.

Enfin, les interactions entre forêts et cours d'eau sont importantes pour une partie de la faune forestière ou aquatique.

Espèce particulièrement emblématique de ce point de vue, la Cigogne noire, dont l'espace-parc abrite plus de 10% de la population nicheuse française, a besoin d'un habitat forestier préservé pour nicher et de cours d'eau poissonneux et de faible profondeur pour se nourrir. Sur l'ensemble de son cycle, cette migratrice offre l'opportunité de collaborations avec d'autres espaces protégés situés à des étapes de son parcours migratoire en France, en Europe et en Afrique de l'Ouest (Maroc, Mauritanie, Sénégal).

- **Un territoire recelant une biodiversité insoupçonnée**

***Un carrefour biogéographique apportant diversité et particularités***

Le territoire occupe une situation géographique à l'interface des aires climatiques continentales et océaniques, tout en subissant des influences méditerranéennes. Les combes et vallées qui sillonnent le plateau engendrent de plus des conditions locales très contrastées. Ainsi des climats froids et humides, similaires à ceux de montagne, s'expriment sur les versants abrupts exposés au nord et dans les fonds de combes étroits. A l'autre extrême, les versants, falaises et éboulis exposés au sud revêtent un caractère méditerranéen.

Ces conditions climatiques variées, couplées à une diversité des autres paramètres stationnels, permettent au territoire d'accueillir des cortèges d'espèces floristiques très diversifiés et souvent remarquables. Les espèces atlantiques, subméditerranéennes ou médio-européennes s'y retrouvent en limite de leurs aires de répartition. Mais le cortège biogéographique qui concentre le plus d'espèces rares en plaine, voire de façon plus générale en France, est le groupement montagnard représenté dans pratiquement tous les habitats du territoire. Les particularités du climat leur ont permis de se maintenir, les isolant progressivement de leurs cœurs de population situés dans le Jura ou le nord des Alpes. Les espèces animales reflètent aussi ces conditions stationnelles multiples.

Sa situation de carrefour biogéographique met l'espace-parc au cœur de nombreux enjeux de continuité écologique. Elle renforce également son intérêt scientifique pour y étudier les effets du changement climatique, d'autant que beaucoup des espèces montagnardes et médio-européennes, en situation isolée, n'ont pas de possibilité de migration.

***Des réseaux importants de milieux associés à valeur patrimoniale***

La forêt abrite de nombreux milieux associés riches en espèces patrimoniales, parfois rares ou en limite d'aire : marais tufeux, pelouses calcaires, clairières, éboulis et milieux rocheux, prairies pâturées... Concentrant beaucoup d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire, ils font souvent l'objet d'actions de préservation ou de protection. Les orchidées représentent un groupe emblématique occupant la plupart de ces écosystèmes et leurs lisières avec la forêt. La place du Sabot de Vénus est particulièrement remarquable, le territoire constituant, avec plus de 2 000 pieds recensés, la plus riche région de plaine française pour cette orchidée emblématique.

Les milieux associés forment généralement des ensembles cohérents sur l'espace-parc. Les prairies de fond de vallons se concentrent autour des vallées, comme celles de l'Aube et l'Aujon classées en Natura 2000, ou sur les hautes vallées de l'Ource et de la Tille. Les marais tufeux constituent une trame dense dont une trentaine fait l'objet de classement en Natura 2000 ou en réserve, ce qui correspond à une forte concentration d'intérêt national.

Les éboulis et milieux rocheux sont plus ponctuels mais ils sont très diversifiés, ce qui est rare en plaine. Ils se rencontrent en forêt sous forme de lapiaz ou à la faveur des ébauches de reculées qui festonnent assez souvent les bordures de plateau.

- **Un pays de sources sur la ligne de partage des eaux Seine-Rhône**

L'eau constitue un élément fondamental sur l'espace-parc, tant par la richesse paysagère et écologique qu'elle génère que par sa rareté liée au caractère karstique.

Les nombreuses sources et la densité du chevelu de têtes de bassin versant sont particulièrement remarquables. Des habitats très riches leur sont souvent associés. L'eau y est généralement très pure, comme pour la quasi-totalité des cours d'eau de l'espace-parc qui préserve la matrice forestière, permettant d'accueillir des espèces indicatrices de bonne qualité écologique des eaux. Ce cortège compte en particulier des espèces d'intérêt communautaire souvent en régression dans les parties aval des cours d'eau comme l'Ecrevisse à pattes blanches, le Chabot, la Lamproie de Planer, mais aussi la Cigogne noire. Malgré son bon état écologique, l'eau reste toutefois une ressource fragile.

La deuxième particularité de l'espace-parc est la présence d'une ligne de partage des eaux au carrefour entre Europe du Nord (avec la Seine) et Europe du Sud (avec la Saône et le Rhône). Cela ajoute un enjeu à la continuité écologique des cours d'eau et zones humides sur le territoire, d'autant qu'en dehors des vallées l'eau est relativement rare, avec seulement quelques mares, étangs et marais.

- **Des paysages forestiers variés, rythmés par les vallées, fruits de l'interaction harmonieuse entre l'Homme et la Nature**

L'espace-parc est marqué, dans sa partie centrale, par ses plateaux boisés offrant un paysage forestier fermé. Au sein de cet ensemble forestier ressort cependant une certaine diversité. Les modes de gestion variés sur le territoire rythment la trame forestière, et les résineux - souvent concentrés - forment des ensembles d'allure différente. La forêt sert aussi d'écrin à des milieux associés (clairière, prairie, marais tufeux...) au caractère intime et à la flore variée.

La présence de l'Homme y reste discrète, les villages se regroupant souvent dans des clairières au sein de massifs et dans le creux des vallées. La prédominance de la pierre de Bourgogne leur permet une très bonne intégration avec leur environnement. Cet ensemble explique probablement l'impression de naturalité et de préservation qui ressort de la traversée du plateau.

Les vallées et vallons offrent des paysages différents en fonction de leur largeur. Les vallées encaissées ont souvent un fort intérêt paysager et conservent un caractère préservé. Les vallées plus larges, ainsi que les dépressions des cuestas, servent le plus souvent à la grande culture et accueillent la plupart des installations et infrastructures. L'impression forestière et de naturalité d'une personne circulant sur les principaux axes routiers peut en être nettement diminuée. Il faut s'écarter de ces axes pour découvrir toute la richesse de ses paysages.

Le paysage karstique apporte enfin, ponctuellement, de hauts-lieux paysagers, soit qu'ils permettent d'embrasser du regard l'immensité forestière, soit qu'ils constituent en eux-mêmes un lieu à forte valeur paysagère. Il s'agit notamment de certaines sources ou résurgences (les doux), de gorges ou encore de buttes témoins.

### **Un patrimoine culturel matériel et immatériel très souvent lié à la forêt**

- **La mémoire préservée des liens étroits entre l'Homme et le territoire depuis le néolithique**

Le territoire et notamment ses massifs forestiers disposent d'un patrimoine culturel représentatif, voire emblématique, de l'évolution de la forêt à travers l'Histoire, grâce aux empreintes que les sociétés ont pu y laisser.

La forêt actuelle protège de nombreux vestiges archéologiques. Dans ce domaine, la forêt de Châtillon et les forêts communales voisines sont très représentatives ; elles sont étudiées depuis une douzaine d'années par la DRAC, l'ONF et l'Université de Bourgogne, au moyen de campagnes de prospection avec positionnement GPS et ont bénéficié en 2012 d'une campagne de prospection aérienne, par la technique du LIDAR. Ces études mettent en évidence des traces d'occupation protohistorique, gallo-romaine et médiévale. Il s'agit, par exemple, d'espaces de vie, de pratiques religieuses ou funéraires, de voies de communication et de multiples traces d'activités agricoles ou artisanales, notamment celles liées au bois ou au fer. Ces recherches ont montré, entre autres, que la biodiversité actuelle de la forêt et de ses milieux associés est directement influencée par l'occupation passée du sol. Elles permettent de dresser une carte de l'occupation du territoire antérieure à la forêt. Ces résultats sont extrapolables à l'ensemble des autres massifs forestiers de l'espace-parc, où ces mêmes vestiges sont connus de manière plus sporadique.

Au Moyen Age, les moines ont également modelé ces massifs forestiers en fonction de leurs besoins. L'Abbaye du Val des Choues est certainement la plus emblématique d'une construction monacale au cœur du massif châillonnais. Beaucoup d'autres abbayes sont également présentes à proximité des massifs forestiers qui faisaient partie de leurs domaines : abbayes cisterciennes d'Auberive et de Longuay, Chartreuse de Lugny, Notre-Dame de Châtillon-sur-Seine. Les moines ont profondément marqué le paysage par une maîtrise de leur milieu que ce soit en matière forestière, agricole, métallurgique ou hydraulique.

L'exploitation du fer et l'évolution des procédés de transformation à travers le temps, est particulièrement prégnante sur l'espace-parc, depuis l'âge du fer jusqu'à l'époque contemporaine. Le XIX<sup>ème</sup> siècle est une période clé, pendant laquelle ce territoire fait partie des premiers producteurs métallurgiques de France. Les massifs forestiers étaient alors des lieux de vie (charbonniers, scieurs, gardes forestiers...) et d'exploitation intense de la forêt, que ce soit pour fournir l'énergie nécessaire aux forges ou pour exporter du bois de chauffage dans les villes, par l'intermédiaire des cours d'eau.

Le territoire dispose d'archives historiques très riches : plan forestier d'Arc, archives des Ducs de Bourgogne, archives de la famille d'Orléans, archives de l'Abbaye d'Auberive...

Cependant, le manque de moyens humains et financiers n'a pas permis jusqu'à maintenant d'explorer de manière approfondie ces sources historiques exceptionnelles.

Enfin, les villages présentent l'intérêt d'être à la fois le fruit d'influences bourguignonne et champenoise, tout en possédant une remarquable unité dans la structure des habitats (lieu d'habitation – grange – écurie). Cette unité se retrouve également dans l'utilisation de la pierre locale, caractéristique principale du territoire.

- **Les forêts, sources de la culture locale mais aussi terrain d'études d'illustres scientifiques ou lieu d'inspiration d'artistes « naturalistes »**

On retrouve ainsi une imprégnation forte de la forêt dans la société, ses mœurs, ses pratiques, ses valeurs.

Dès l'époque celte, les Lingons et les druides font de la forêt un espace de pratique religieuse. L'eau et plus particulièrement les sources, font également l'objet de cultes et seront à l'origine d'une mythologie abondante. Les « doux » de Côte-d'Or ou les « dhuys » de Champagne ont en effet souvent été d'anciens lieux de cultes celtiques. La plus connue d'entre elles est la résurgence de la Douix à Châtillon-sur-Seine, qui n'a pas encore livré tous ses secrets. Les moines, à leur tour au Moyen Age, recherchent dans cette forêt, un lieu d'isolement, de solitude pour mieux se rapprocher de Dieu.

La forêt se fait également protectrice en période de guerres. Elle a notamment servi de cache aux résistants de la seconde guerre mondiale. La forêt devient alors le dernier espace de refuge.

La forêt peut être, enfin, considérée comme un lieu d'accueil et d'intégration de vagues de migrations successives qui ont apporté leur force de travail, leur culture et leur savoir-faire. Depuis longtemps la forêt a été entretenue et valorisée par des travailleurs immigrés, venus d'Italie puis du Portugal, du Maroc, de Turquie, par les harkis du hameau forestier de Baigneux-les-Juifs (années 1960). Aujourd'hui, des bûcherons originaires de pays de l'Europe de l'Est ont pris le relais. La mémoire des travailleurs forestiers venus d'ailleurs et dont beaucoup ont « fait souche », concourt à ce que ce territoire ait une valeur, soit utilisé, fréquenté, respecté,... par les générations qui arrivent.

La forêt - cet espace mythique, protecteur, nourricier, abritant une faune dense - est également source de nombreuses légendes encore aujourd'hui contées, à l'initiative d'associations culturelles locales.

Enfin, ce territoire a accueilli des scientifiques de grand renom, tels Claude Lévi-Strauss. Ses attraits naturels ont été également une source d'inspiration majeure pour des écrivains ou des artistes.

### **Un patrimoine restant en grande partie à « révéler » et restaurer**

La protection et la continuité forestière, dans le temps et dans l'espace, a permis de préserver à la fois les traces de l'utilisation par l'Homme de ces espaces au fil des siècles (vestiges archéologiques ou archives de gestion), mais également d'y conserver des éléments essentiels de la biodiversité des forêts anciennes. Or ces véritables « mémoires » archéologiques, historiques ou biologiques n'ont été que rarement étudiées dans leur globalité. Certains domaines ont cependant été largement défrichés mais souvent sous l'impulsion de spécialistes relativement isolés. La connaissance qui en résulte est soit discontinuée dans le temps ou l'espace, soit dispersée entre de nombreux fonds documentaires, parfois méconnus.

Ces patrimoines « cachés » représentent donc un enjeu et un potentiel remarquable en matière de recherche scientifique interdisciplinaire pour la reconstitution de l'histoire des relations entre l'Homme et les forêts et la restauration de la naturalité forestière. Les futurs cœurs ont ainsi vocation à devenir « un laboratoire à ciel ouvert » où se rencontreraient les disciplines des sciences humaines et de l'écologie. Ils constituent également un terrain particulièrement favorable à la mise en place d'une réserve intégrale de grande taille, dédiée à la restauration et à l'étude de la biodiversité forestière et de la dynamique naturelle des écosystèmes forestiers.

Enfin, ces bases permettront une valorisation pédagogique et touristique présentant de manière concrète l'évolution des forêts feuillues de plaine depuis leurs origines et les utilisations successives qu'en ont fait les Hommes depuis le néolithique.

## 2. Les caractéristiques du territoire

Il s'agit d'un premier travail visant à définir les éléments matériels et immatériels qui caractérisent le territoire et que l'on veut protéger, mettre en valeur ou restaurer dans le cadre du Parc national. Ces éléments serviront de base à la définition du caractère du futur parc national qui ne pourra être rédigé qu'après la prise en considération. Le caractère constituera la première partie de la charte.

***Note :** Il est proposé comme postulat de départ, de mettre en synergie protection et développement, patrimoine et économie. Ce choix qui devra être confirmé par les instances du GIP, se justifie par cette volonté d'un équilibre homme-nature ressorti des questionnaires et des débats lors du séminaire. (Validation finale en conseil d'administration, cette note disparaîtra ensuite du socle)*

*« Depuis longtemps, j'avais pourtant jeté mon dévolu sur ce bout de terre oublié du temps, où l'on sent sous les pieds, la ligne de partage des eaux, où les forêts sont si vastes qu'on prétend pouvoir marcher jusqu'à la frontière suisse sans sortir des bois et sans rencontrer âme qui vive ». C'est ainsi que Claude LEVI STRAUSS voyait en 1984 ce territoire, où il a passé les dernières années de sa vie.*

*André THEURIET, romancier et académicien, un siècle plus tôt, en fit la description suivante « Après avoir couru pendant trois lieues sur cette plaine monotone et pierreuse, la route tout à coup dévala le long d'une rampe boisée, et je vis se dérouler devant moi dans la pénombre, plusieurs pans de forêts onduleuses coupées de gorges humides et profondes. Je venais de plonger brusquement en plein pays forestier, et les bois ne cessèrent plus... L'odeur des feuilles tombées, particulière aux taillis à l'arrière-saison, la nature mouvementée du sol, l'imposante majesté des grands massifs, me rassérénèrent peu à peu. »*

Ces descriptions de deux grands témoins du XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècle révèlent les principaux éléments caractéristiques de ce territoire : la forêt à perte de vue, marqueur fort des paysages ; des lieux, sources d'inspiration, de ressourcement ; la présence de l'eau à la fois discrète et omniprésente ; une faible pression humaine. Ce territoire facilement accessible a pourtant été à plusieurs reprises dans l'histoire, un lieu de passage incontournable : de la Route de l'étain, pendant la Haute-Antiquité, à l'essor de la métallurgie au XIX<sup>ème</sup> siècle. Ces périodes de fort dynamisme avaient pour base les ressources naturelles locales : le bois, le minerai de fer, le calcaire, la terre et l'eau que l'homme a exploités pour répondre à ses besoins et commercer.

Ce territoire, a perdu de son dynamisme et de son attractivité à partir de 1860 avec le déclin de la métallurgie. Le XX<sup>ème</sup> siècle, ailleurs particulièrement consommateur d'espaces et de ressources naturelles, a eu peu d'emprise ici, sur ce qui représente aujourd'hui un capital naturel et culturel.

### Géomorphologie et eau

***Calcaires, tuf, lapiaz, marnes, marais tufeux, espèces continentales et montagnardes, influences méditerranéennes, pays de sources, ruisseaux et rivières, doux, ligne de partage des eaux, résurgences...***

Ce territoire est caractérisé par une alternance de plateaux calcaires et de vallées. Il se situe à la frontière des zones biogéographiques océanique et continentale, tout en connaissant localement des influences à la fois montagnardes et méditerranéennes sur les expositions les plus contrastées. Cette situation très particulière, associée à une relative rigueur climatique et à des affleurements rocheux assez fréquents, permet d'avoir une biodiversité particulièrement riche avec des espèces très rares en plaine comme le Sabot de Vénus.

L'eau marque tous les compartiments du territoire : en sous-sol, sculptant en continu un relief karstique, en surface sous forme de sources, de résurgences, de « bouts du monde », de ruisseaux, puis de rivières en quittant le territoire, dans l'atmosphère avec la pluie, la neige, la grêle... Son abondance varie en fonction des saisons.

Le lien entre la forêt et l'eau est très fort, les grands massifs boisés jouant des rôles d'épuration et de régulation. Les cours d'eau et milieux aquatiques constituent un important patrimoine naturel. Les zones humides et notamment les formations tufeuses (marais, vasques, tufières...) sont présentes en grande quantité, alors qu'elles sont rares en France. Elles accroissent fortement la valeur écologique de ce territoire.

Le territoire est en tête de bassin versant pour la Seine et le Rhône. L'eau est par ailleurs un marqueur paysager fort à travers un réseau hydrographique qui dessine cinq grandes vallées, dans lesquelles l'homme est principalement venu s'installer pour ses usages et activités. Il en résulte un dense patrimoine lié à l'eau : fontaines, lavoirs, moulins, forges...

L'eau est enfin un élément important dans l'imaginaire collectif, que ce soit avec la présence de lieux de cultes ou à travers les légendes.

### **Forêt, ses activités et ses usages**

***Forêt feuillue, ancienne, vivante, préservée, gérée, omniprésente, accessible, hêtre, ressource économique, domaine d'excellence, chasse, biodiversité, écosystème, traditions, interaction, ressourcement...***

---

Les forêts sont composées de vastes massifs dont les plus grands dépassent 10 000 hectares. Il s'agit de Châtillon, d'Arc - Chateauvillain et d'Auberive. Elles sont principalement peuplées de feuillus avec une dominance du hêtre. D'autres espèces abondent néanmoins comme le chêne, le charme, au côté d'une grande diversité d'essences (frênes, érables, tilleuls, alisiers...). La géomorphologie du secteur, l'ancienneté de ces forêts, leur histoire et leur gestion sont à la source de leur grande diversité. Leur continuité historique et spatiale représente un potentiel formidable pour la restauration rapide d'une plus grande naturalité.

La forêt est un espace façonné par l'homme, vécu, ancré dans les usages locaux (cueillette, chasse, affouage) et les activités économiques depuis des siècles. Elle reste traditionnellement un lieu de vie accessible à tous. Sans oublier historiquement, l'importance des bâtis précaires liés au charbonnage du bois et le pacage en forêt.

La filière bois occupe une place majeure dans le tissu économique. Toutes les activités, de l'amont à l'aval, sont représentées avec des savoir-faire maîtrisés de longue date. Les petites et moyennes structures côtoient quelques acteurs de niveau national. Les entreprises sont relativement nombreuses, pourvoyeuses d'emplois et sources d'immigration à différentes époques.

La forêt est marquée par la présence d'espèces communes, dont certaines ont des populations très importantes, comme le cerf, le chevreuil, le sanglier et le chat forestier. Elle accueille également une faune beaucoup plus rare en France (cigogne noire...). Ces espèces emblématiques ne doivent toutefois pas cacher la présence d'espèces animales et végétales beaucoup plus discrètes, constituant une biodiversité à découvrir et à redécouvrir comme le monde des insectes ou celui des champignons.

La chasse est à la fois un usage traditionnel local et une activité qui bénéficie d'une renommée nationale et permet des retombées économiques importantes, notamment avec le tourisme cynégétique, l'hiver.

La beauté et le charme des forêts - vastes et harmonieuses – font de ce territoire une « source d'émotions » pour ceux qui y vivent ou ceux qui le découvrent. Un rapport privilégié au temps et aux saisons contribue à la sensation de calme et de sérénité propice au retour sur soi.

### **Histoire – Culture**

***Héritages, carrefour d'échanges, archéologie, moines, culture vivante, culture immatérielle, inspiration, spiritualité...***

---

Le caractère historique et culturel du territoire est marqué par la notion d'héritages (au pluriel). L'empreinte de l'homme y est visible depuis la protohistoire (1000 ans avant J.C). Son attractivité a reposé en grande partie sur ses richesses naturelles. L'exploitation du fer, liée à celle du bois, peut être le fil conducteur de cette évolution historique, depuis son usage protohistorique à celui des maîtres de forge au début de l'époque moderne, en passant par les gallo-romains ou les moines au Moyen-Age. Les vastes surfaces forestières ont « fossilisé » un riche patrimoine archéologique, dont la présence marque toujours le paysage et influence sa biodiversité. La transformation locale de ses ressources et sa position dans une zone de convergence européenne ont longtemps permis de faire du territoire un centre de commerce entre Europe du nord et Europe du sud. S'il a perdu sa grandeur commerciale, il n'en a pas moins hérité d'un important patrimoine historique et culturel. Parmi les éléments les plus remarquables, sa richesse archéologique (dont le vase de Vix est un emblème) et l'héritage monacal issu de plusieurs ordres (cisterciens, templiers, chartreux, Val des Choues...) ont tout particulièrement marqué le territoire tant au niveau de son bâti que de son organisation.

Il est aussi riche d'une importante culture immatérielle, fondée sur l'inspiration et l'apaisement qu'il suscite. Il a également engendré une certaine forme de spiritualité culturelle, en particulier auprès des cisterciens avec Robert de Molesmes et Bernard de Clairvaux.



Cette présence culturelle se maintient aujourd'hui dans un réseau valorisant les vestiges du passé (Musée du Pays Châtillonnais – Trésor de Vix, Abbaye d'Auberive...). Elle est également foisonnante grâce à un dynamisme associatif important, notamment en matière d'art contemporain.

### Villages et savoir-faire

*Villages, bâti traditionnel, matériaux locaux, pierre calcaire, savoir-faire artisanaux, patrimoine architectural, petit patrimoine vernaculaire, bâti fortifié, religieux et industriel...*

---

L'habitat est majoritairement groupé dans des villages, intégrés dans leur environnement grâce à l'usage de matériaux locaux. Cette structuration s'explique autant par l'accessibilité à des points d'eau que par des raisons défensives. Les villages concentrent un bâti traditionnel de qualité, dont la valeur patrimoniale d'ensemble est parfois altérée par l'abandon ou des constructions modernes mal intégrées. La qualité du patrimoine bâti du territoire repose beaucoup sur des formes architecturales et des matériaux d'origine locale. Au-delà de l'omniprésence de la pierre calcaire sous toutes ses formes (pierre taillée, pierre sèche, laves), le bâti témoigne aussi d'un emploi répandu de chaux et de sables ocrés pour les enduits ou encore d'argiles pour les tuiles. Sont couplés à ces matériaux, des savoir-faire permettant leur usage : tailleurs de pierre, charpentiers, enduiseurs, faïenciers, tuiliers, verriers...

Ainsi, le territoire dispose d'un riche patrimoine architectural identitaire qui s'exprime, au-delà des villages, dans son bâti fortifié (remparts, fermes fortifiées, maisons fortes et châteaux), religieux (abbayes, commanderies, églises) et industriel (forges, moulins notamment). Le petit patrimoine dit vernaculaire est présent en abondance (ponts, fontaines, lavoirs, calvaires, cabottes...).

La filière pierre est aujourd'hui reconnue internationalement, en particulier grâce à la Pierre de Bourgogne, filière moderne et d'excellence.

### Paysage

*Forestier, ample, sans limite, vallonné, harmonieux, préservé, saisons, murgers, point de vue, agriculture, intégration, ambiances sonore et olfactive...*

---

La forêt à 360°, à perte de vue, est un marqueur du paysage pour ceux qui aiment les déplacements doux. Elle donne le sentiment d'une forte naturalité : « une douce sauvagerie ». Néanmoins, ce territoire est également caractérisé par une alternance de plateaux, entrecoupés de vallons, de paysages ouverts et fermés, lorsque la mobilité est plus rapide.

Ce paysage possède de nombreuses histoires à raconter ainsi qu'une richesse patrimoniale généralement façonnée par l'homme. L'aspect des immenses massifs forestiers de feuillus varie en fonction de la gestion qui leur est appliquée. Les forêts succèdent aux plaines agricoles. L'agriculture est présente sous forme de cultures ou d'élevages. Certaines de ses pratiques contribuent au maintien des sites à l'importante diversité biologique comme des prairies humides le long des cours d'eau et des pelouses sèches sur les coteaux. Cette alternance d'espaces agricoles et forestiers génère souvent sur les plateaux des transitions abruptes dans le paysage. Par ailleurs, dans les espaces ouverts, l'arbre en tant qu'individu isolé trouve une place encore plus forte. Enfin, le patrimoine bâti des villages s'intègre de par les matériaux, sur des promontoires ou en fond de vallée, le long des cours d'eau sinueux.

Ces paysages si caractéristiques divertissent l'œil au cours des saisons par leurs couleurs et l'oreille par leur calme pendant lesquels la nature s'exprime à travers : le bruissement des feuilles et le brame du cerf à l'automne, le crissement de la neige en hiver sous les pas ou le ruissellement de l'eau et le chant des oiseaux au printemps. Enfin, la luminosité du jour permet d'aboutir à une large gamme d'ambiances, de la douceur d'un lever du jour qui filtre en sous-bois, à l'oppression et la gifle d'une tempête de neige sur les plateaux nus. La qualité de la nuit permet la découverte de ciels étoilés.

### 3. Les grandes ambitions

Les grandes ambitions fixent le résultat que les membres du GIP veulent atteindre en créant un parc national. Ce sera une référence en matière de cap à suivre jusqu'à ce que les enjeux du futur Parc national soient définis.

*Note : il n'y a pas de hiérarchie dans l'ordre de présentation des ambitions.*

#### **Faire de nos forêts une référence internationale**

Faire de nos forêts une référence internationale en matière de connaissance, de protection, de production et d'accueil en s'appuyant sur une recherche scientifique soutenue, une pédagogie originale des écosystèmes forestiers et de leurs gestions, et une filière bois innovante.

*Vitrine, image de marque en France et dans le monde, vocations variées (naturalité, réserve intégrale, biodiversité, réserve archéologique, production de bois, tourisme, pédagogie, science, gestion cynégétique) dans un objectif d'exemplarité.*

#### **Placer les Hommes du territoire au centre du projet et valoriser l'histoire, la culture et les usages**

Placer les Hommes au centre de la dynamisation du territoire (économique et démographique) et valoriser une histoire commune, une culture vivante et des usages à préserver.

*Gouvernance locale forte, identité, implication des habitants, retrouver l'unité du territoire, appropriation d'une histoire commune, fierté, la culture comme média et source d'attractivité, cueillette, affouage, pêche, chasse, croissance démographique*

#### **Soutenir un développement économique qui valorise les ressources locales**

Soutenir le développement économique et accroître la synergie entre les filières, en valorisant les ressources locales, dans le respect des patrimoines et en s'appuyant sur la recherche appliquée.

*Compatibilité des pratiques, complémentarité et interrelation des activités et des emplois, équilibre homme – nature, agriculture, filière bois et pierre, tourisme, recherche appliquée, commerce et artisanat, chasse*

#### **Faire du territoire une destination majeure de tourisme durable et accessible à tous**

Faire du territoire une destination majeure de tourisme durable, basée sur la mise en valeur et une pédagogie de la nature, de la culture et des savoir-faire anciens et actuels, assurant une accessibilité à tous et source d'un développement local structurant.

*Tourisme vert, durable, accueil, professionnalisme, accessibilité aux non francophones, aux TIC, au territoire, aux handicaps, valorisation et pédagogie des patrimoines locaux*

#### **Préserver et restaurer la biodiversité et le caractère des paysages**

Préserver et restaurer la biodiversité, le caractère des paysages et la fonctionnalité des milieux forestiers et agricoles, des zones humides et des espaces interstitiels ainsi que la continuité écologique des cours d'eau.

*Faune, flore, fonge, formations tufeuses, lisières, milieux de transition, prairies humides, pelouses sèches, fonctionnalité écologique, écosystèmes forestiers, continuité des cours d'eau*

#### **Promouvoir une gestion de référence de la grande faune**

Promouvoir une gestion exemplaire, durable et intégrée de la grande faune, assurant un équilibre entre ses populations et les espaces agricoles et forestiers. Cette gestion doit garantir un exercice de tous les usages actuels et futurs.

*Equilibre agro-sylvo-cynégétique, cohabitation des pratiques et usages*

#### **Réhabiliter les villages et leurs abords**

Réhabiliter les villages et leurs abords en valorisant l'architecture locale, en respectant le caractère et en y intégrant innovations technologique et environnementale.

*Matériaux locaux, savoir-faire anciens et nouveaux, revitalisation des villages, jeunesse, accueil d'habitants, attractivité et image, vergers*

#### **Assumer la responsabilité du territoire en matière de préservation de l'eau et des écosystèmes aquatiques**

Assumer la responsabilité de ce territoire, tête de bassin versant de la Seine et du Rhône, pour la préservation de l'eau et des écosystèmes aquatiques.

*Ligne de partage des eaux, qualité et quantité, château d'eau à protéger, faune et flore aquatique, sources*

## 4. Méthode de construction de la zone d'étude du cœur

### Rappel sur la zone d'étude du cœur et le ou les futurs cœurs

La feuille de route 2013 – 2015 du Ministère de l'écologie complète le cahier des charges initial de 2009, pour l'étape de la prise en considération du projet de Parc national. Elle précise différents éléments pour la prise en considération du projet de cœur, qui sera désigné, par la suite « zone d'étude du cœur » :

*« Le périmètre de prise en considération désigne les espaces terrestres qui ont « vocation à être classés dans le cœur » du futur Parc national. Ce périmètre doit être une enveloppe large ayant matière à fournir un cadre de travail où seront déterminés par la suite, en fonction de critères écologiques et du résultat des concertations, le ou les cœurs définitifs, avec la compacité, la cohérence et les aspects de fonctionnalité nécessaires aux continuités écologiques.*

*Le périmètre de prise en considération devra donc être, en tout état de cause, d'un seul tenant, non restreint et non morcelé. Pour cette raison, l'espace « ayant vocation à être classé dans le cœur » devra à la fois comprendre les éléments de richesse patrimoniale sur les plans naturel et culturel, mais également être fonctionnel pour la partie naturelle de ce patrimoine. De ce fait, le périmètre de prise en considération du cœur et le futur cœur devront inclure des espaces non-forestiers (espaces ouverts agricoles, patrimoine bâti...), comme l'indiquait la commande initiale qui donnait comme objectif de prendre en compte « les milieux naturels ouverts et les zones agricoles et rurales associées ». Ces périmètres ne peuvent donc pas être élaborés sur le seul statut foncier des terrains.*

*Au stade de la définition du cœur final, selon l'intérêt patrimonial (naturel ou culturel) de ces parcelles, selon leur rôle dans la continuité géographique du cœur et selon les objectifs de la charte et la réglementation spéciale du cœur, ces parcelles seront ou non incorporées au cœur de manière définitive. »*

Comme le souligne cette feuille de route, il convient donc de **bien distinguer la zone d'étude du cœur**, définie par l'arrêté de prise en considération, **et le ou les cœurs**, qui seront proposés par le GIP et fixés dans le décret de création du Parc national.

Un travail similaire à celui entrepris pour la zone d'étude du cœur, et encore plus précis, devra être réalisé après la prise en considération, en 2015, **pour passer de la zone d'étude du cœur à la délimitation du périmètre du ou des cœurs** du futur Parc national, ainsi qu'à la définition de **zones de vocation différentes au sein de ces cœurs**. Ce travail s'appuiera à la fois sur **des éléments techniques précis**, dont certains seront fournis par des études complémentaires, et sur **les objectifs de protection qui seront définis pour la charte**. Ces derniers se traduiront aussi par des **propositions de règles spécifiques à appliquer en cœur pour répondre aux objectifs** et enjeux de protection (éventuellement gradués selon les vocations identifiées).

Le régime d'autorisation spécial, qui s'appliquera en zone d'étude du cœur, après la signature de l'arrêté de prise en considération – a priori à partir de juillet 2015 –, **ne concerne que les travaux**, susceptibles d'avoir un impact important sur les caractéristiques du futur cœur. Il ne concerne pas les usages. Seuls sont donc éventuellement « impactés » par ce régime, **les propriétaires fonciers (bâti et non-bâti), les exploitants agricoles et les collectivités locales**. Il sera mis en œuvre par le Préfet coordonnateur avec ses services. Une proposition de doctrine et d'éléments de procédure seront préparés par les services de l'Etat puis discutés avec le GIP, pour organiser la gestion des demandes d'autorisation au titre de ce régime au sein des services de l'Etat compétents.

### Méthode proposée

La méthode d'élaboration de la zone d'étude du cœur pour le dossier de prise en considération, répondant au cahier des charges national, définit, à la fois :

- les modalités techniques pour aboutir à une proposition de zonage,
- les modalités de pilotage et de concertation autour de cette démarche.

Elle s'articule en 3 étapes :

- **Etape 1 – Etablir une carte de la valeur patrimoniale globale du territoire / Septembre – Octobre 2013**

Afin de disposer d'une base la plus objective possible pour définir la zone d'étude du cœur, il s'agit de réaliser une synthèse cartographique des différents éléments patrimoniaux présents sur le territoire et dont l'intérêt peut justifier qu'on étudie leur intégration dans le ou les futurs cœurs du Parc national.

Il convient donc :

- de choisir les éléments permettant d'évaluer la qualité des patrimoines naturels, culturels et paysagers, en ne retenant a priori que ceux qui sont connus de manière suffisamment complète sur l'ensemble du périmètre du GIP (cf. les 5 « blocs patrimoniaux » retenus dans le tableau « Définition des critères de valorisation patrimoniale », en annexe),
- de les localiser géographiquement,
- de définir pour chacun son niveau de valeur patrimoniale,
- puis de les combiner pour obtenir une carte de la valeur patrimoniale globale.

Compte-tenu de la grande diversité des éléments patrimoniaux (qui peuvent concerner des surfaces étendues mais aussi des structures linéaires, comme les rivières, ou ponctuelles, comme les monuments), la méthode conduit à **diviser le territoire en « mailles » régulières** (d'une taille à définir, par exemple 500m x 500m, soit 25 ha) puis à donner à chaque maille une « note » de valeur patrimoniale résultant de l'addition des notes de l'ensemble des éléments patrimoniaux retenus. Pour tenir compte des caractéristiques et des ambitions du futur Parc national, ces notes peuvent être pondérées afin de faire ressortir les éléments que l'on souhaite mettre en avant.

On adoptera une **démarche pragmatique** :

- la « robustesse » de la méthode proposée sera vérifiée en faisant des tests avec des pondérations contrastées, sur une partie du territoire,
- l'équipe du GIP proposera au moins 3 options différentes de **pondérations intra et entre blocs** et les testera. Leurs résultats cartographiques seront comparés et la « commission zonage » retiendra la pondération qui traduit le mieux les caractéristiques et les ambitions.

**Cette étape fait appel d'une part à l'état des lieux du territoire pour les informations sur les éléments patrimoniaux, et d'autre part aux caractéristiques et aux grandes ambitions, pour leur éventuelle hiérarchisation.**

- **Etape 2 – Passer de la carte de la valeur patrimoniale à une première esquisse de zone d'étude du cœur / Novembre 2013 – Avril 2014**

La carte de la valeur patrimoniale globale étant établie, il s'agit de la traduire en une première esquisse de délimitation de la zone d'étude du cœur en s'appuyant sur un certain nombre de critères d'ajustement, (cf. les critères retenus a priori dans le tableau « Critère d'ajustement de la zone d'étude du cœur », en annexe), sous forme de couches géographiques qui seront superposées à la carte de la valeur patrimoniale globale :

- **des critères de vigilance**, afin d'éviter d'inclure des espaces peu compatibles avec un cœur de parc : installations industrielles, grandes infrastructures de transport, espaces urbanisés, « coupures » dans la continuité forestière,
- **des critères de validation**, afin de vérifier la prise en compte des principaux éléments patrimoniaux remarquables, notamment ceux qui n'auront pas été inclus dans la carte de valeur patrimoniale globale – flore, faune, patrimoine culturel isolé – (sites à Sabot de Vénus par exemple).

Puis cette esquisse « martyre » fera l'objet d'une **première phase de concertation interne au GIP**, à croiser, à ce niveau, avec les premières propositions de « régime spécial d'autorisation » applicable en zone d'étude du cœur, après la prise en considération. Cette étape sera l'occasion de faire évoluer, si nécessaire, ces propositions issues du travail des services de l'Etat, à l'initiative du Préfet coordonnateur. En parallèle, **il conviendra de communiquer en priorité à destination des élus et des socio-professionnels concernés, mais également vers tous les habitants**, afin d'expliquer la méthode retenue pour aboutir à la zone d'étude du cœur, d'annoncer le calendrier de concertation (étape 3) et de la mettre en perspective par rapport au calendrier général de création du Parc national.

**Cette étape nécessite, elle aussi, de disposer des données de l'état des lieux, en complément de l'étape précédente, ainsi que du travail des services de l'Etat sur les aspects réglementaires.**

- **Etape 3 – Affiner le projet, de manière concertée, pour aboutir à une zone d'étude du cœur à intégrer dans le dossier de prise en considération / Avril – Octobre 2014**

Sur la base de l'esquisse de zone d'étude du cœur, issue de l'étape précédente, un travail de concertation sera entrepris auprès des élus et des représentants socio-professionnels afin d'affiner le périmètre de la zone d'étude, jusqu'au niveau parcellaire, puisque les parcelles devront être identifiées dans l'arrêté de prise en considération.

Cette concertation intégrera également le projet de régime d'autorisation spécial, qui aura fait l'objet de discussion avec les services de l'Etat, au sein de la « commission zonage », puis du conseil d'administration.

Elle devra s'accompagner d'une communication sur le cœur et le Parc national, en général, puisque, contrairement à la phase finale de signature de la charte et de création du Parc national, l'étape de prise en considération n'apporte pas encore de contreparties « positives » à court terme.

La zone d'étude du cœur finalisée sera intégrée dans le dossier de prise en considération, qui sera soumis, après validation par le conseil d'administration, à l'assemblée générale du GIP et à la consultation institutionnelle locale, à l'automne 2014, pour respecter l'échéance de transmission au niveau national avant avril 2015.

**A l'issue de chaque étape, un échange aura lieu avec les services du Ministère de l'écologie pour s'assurer de la cohérence du travail mené localement, avec les attentes nationales.**

### Modalités de pilotage

**Ces différentes étapes seront pilotées**, sous la responsabilité du conseil d'administration, **par la « commission zonage »** qui prendra la suite, dès septembre 2013, du groupe de travail réuni les 22 avril et 16 mai, pour proposer la présente méthode d'élaboration de la zone d'étude du cœur.

**Cette « commission zonage »** est constituée par **un groupe de travail ouvert, issu du bureau élargi** :

- des « règles du jeu » interne ont été définies pour s'assurer d'un fonctionnement efficace (*rester dans l'objet de la commission, s'efforcer de participer de manière continue, ne pas revenir sur les conclusions des réunions précédentes...*),
- on veillera à la représentation des commissions thématiques, en son sein, pour assurer le lien avec le travail de ces commissions, en particulier sur l'état des lieux,
- elle associera des représentants des services de l'Etat, au moins à partir de l'étape 2, lorsque seront intégrées au débat les propositions de régime d'autorisation spécial.

La commission se réunira, a priori, **3 fois à chaque étape** :

#### Etape 1

- Mise en place / intégration des données pour les éléments patrimoniaux : septembre 2013
- Choix d'une option de pondération entre éléments (sur la base d'au moins 3 propositions de l'équipe GIP) : octobre 2013
- Proposition au conseil d'administration d'une carte de valeur patrimoniale : octobre 2013

#### Etape 2

- Validation de critères de vigilance et d'ajustement : novembre 2013
- Choix d'une première esquisse « martyre » de zonage et présentation de la première version du régime d'autorisation spécial : décembre 2013
- Choix, après concertation interne, d'une esquisse de zone d'étude de cœur à valider en conseil d'administration : mars – avril 2014

#### Etape 3

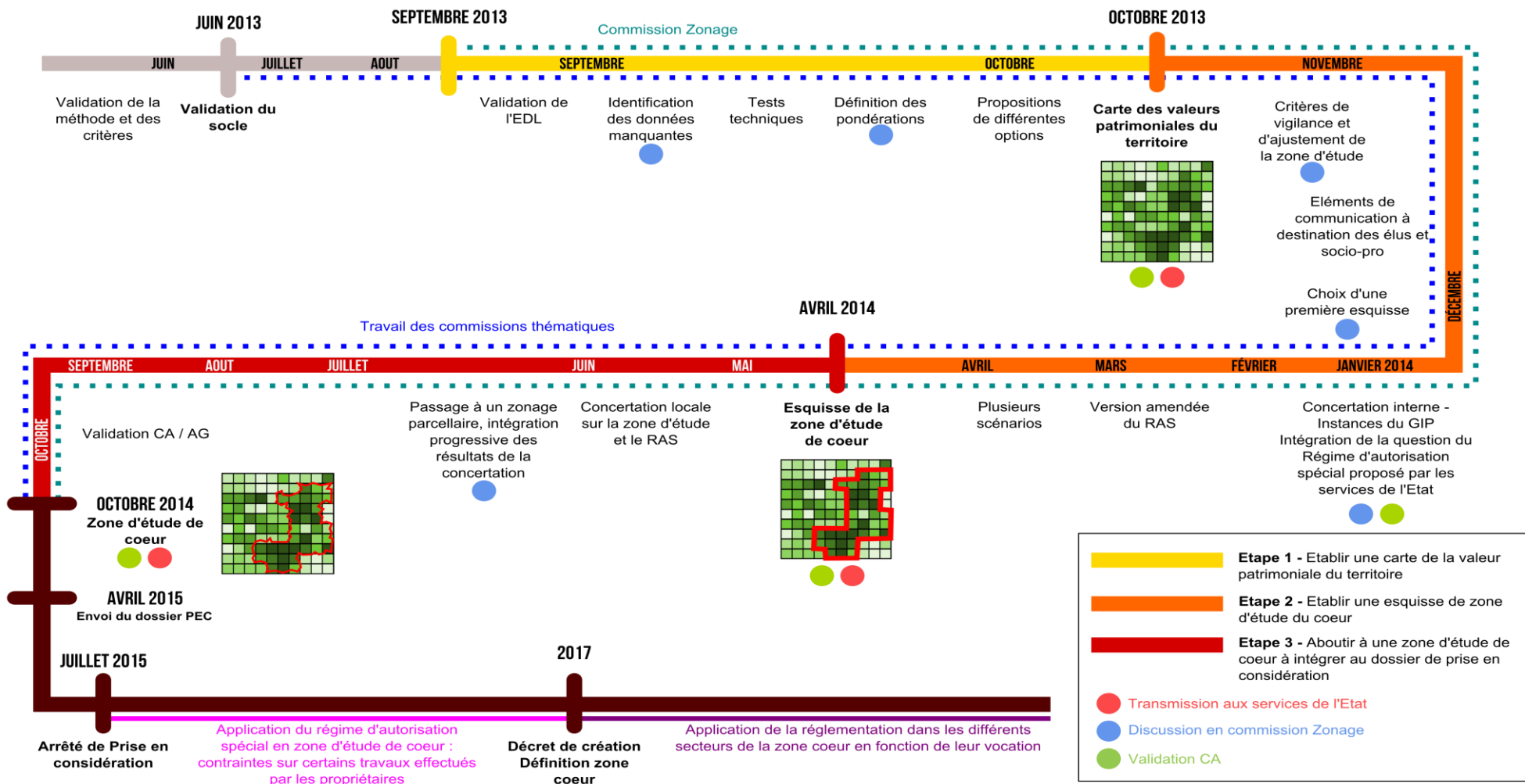
- Proposition de modalités de concertation sur la zone d'étude du cœur : avril 2014
- Examen des résultats de la concertation : mai - septembre 2014
- Proposition d'une zone d'étude de cœur à valider par le Conseil d'administration pour intégration au dossier de prise en considération : octobre 2014

Un « fil conducteur » de la méthode et du calendrier figure en page suivante.

Le calendrier prévisionnel détaillé ainsi que les tableaux « Définition des critères de valorisation patrimoniale » et « Critère d'ajustement de la zone d'étude du cœur » sont joints en annexe.



# "Fil conducteur" Méthode d'élaboration du zonage d'étude du coeur





## 5. Les grandes étapes de construction du projet de Parc national

Cette proposition de méthode a vocation à décrire les différentes étapes de construction du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne. Le document se décline ainsi en trois volets qui sont certes chronologiques, mais avec des étapes qui se mèneront en parallèle pour atteindre l'objectif d'une création du Parc national en 2017.

### Volet 1 : Socle du projet

Le premier volet, le « Socle du projet » est l'objet même de ce document. Il doit permettre de justifier l'**intérêt spécial** du territoire auprès des instances nationales, en s'appuyant sur le rapport de prise en considération 2012. Il s'agit par ailleurs de construire l'assise par la description des **caractéristiques** de ce territoire, ainsi que les **grandes ambitions** du projet. Ces éléments ont été construits collectivement par les différentes instances du GIP. C'est à partir de ces éléments de base que le **zonage d'étude** et le **régime d'autorisation spécial** seront construits, permettant d'aboutir à un nouveau dossier de prise en considération. Ce dernier comprendra une partie sur les travaux relatifs à la réserve intégrale et notamment sa localisation. Enfin, la méthode finale détaille les différentes étapes avec un calendrier prévisionnel.

Calendrier :

- Juin 2013 : Validation du socle du projet par les instances du GIP
- Septembre 2013 : Présentation des travaux sur la réserve intégrale aux instances du GIP
- Décembre 2014 : Validation du dossier de prise en considération par les instances locales
- Printemps 2015 : Arrêté de prise en considération par le Premier Ministre

### Volet 2 : Diagnostic territorial

Le second volet « Diagnostic territorial » est constitué des étapes assez classiques de construction d'un projet de territoire, avec une partie **état des lieux, diagnostic**, puis **enjeux**. C'est également au cours de cette période que le GIP devra construire et lancer la concertation sur le zonage définitif et affiner son travail sur la réserve intégrale.

Calendrier :

- Novembre 2013 : Validation état des lieux
- Mars 2014 : Validation diagnostic
- Automne 2014 : Validation enjeux

### Volet 3 : Projet de charte

Le troisième et dernier volet « Projet de charte » permettra de rentrer dans la construction de l'avenir, avec la définition des **orientations** qui s'appliqueront sur l'**Aire optimale d'Adhésion** et les **objectifs** pour les **cœurs**. Le **caractère**, les **mesures réglementaires** et les **moyens** à mettre en œuvre découleront de cette première phase. Enfin, dernière étape avant de rentrer dans la consultation: la préparation des évaluations qu'elles soient réglementaires (Evaluation environnementale) ou plus globales.

Calendrier :

- 2015 : Travail sur un zonage définitif
- Mars 2015 : Validation des objectifs et orientations
- Septembre 2015 : Définition des mesures réglementaires et des moyens
- Décembre 2015 : Evaluations
- Fin 2015 : Validation d'un avant-projet de charte avant consultations
- 2016 : Consultations locales et nationales



Un calendrier global est annexé au document. (*à compléter*)

Pour rappel, ce long processus de construction s'achève en effet par une période de consultation et d'adhésion à la charte, dont voici les principales étapes :

- Avis intermédiaire du Conseil National pour la Protection de la Nature – CNPN et du Conseil Interministériel des Parcs Nationaux - CIPN
- Consultation institutionnelle locale
- Enquête publique
- Avis CNPN, CIPN et Conseil d'Etat
- Décret de création du Parc national
- Consultation des intercommunalités et adhésions des communes

Il est important de noter qu'une charte de territoire vise à mettre autour de la table l'ensemble des acteurs qui mettront en œuvres les objectifs et orientations inscrits ; ce n'est en rien le programme d'actions de l'établissement public. Un système de conventions et de contrats entre partenaires permettra d'ailleurs de mettre en œuvre la charte une fois que le parc sera créé.

### **La gouvernance :**

Cette proposition de méthode s'articule autour de trois types d'actions qui font intervenir des acteurs différents :

- **Le décisionnel** : il est partagé en local entre l'Etat, représenté par le Préfet coordonnateur qui veille à la mise en œuvre d'un projet qui réponde aux exigences d'un parc national français et le conseil d'administration du GIP qui est responsable de la construction du projet de Parc national à travers la charte. Le comité de pilotage de la charte est le bureau élargi (membres du bureau avec les présidents et vice-présidents du CESC et du CS). Son rôle est de s'assurer que la charte se construit bien selon la méthode validée préalablement, dans les délais impartis. La validation des étapes se fera en Conseil d'administration, puis la validation finale de la charte en Assemblée générale.
- **La production** : l'équipe technique propose des méthodes d'animation, de concertation ; mais aussi des documents de travail qui sont amendés et enrichis par des commissions thématiques (détail des commissions ci-après). Le résultat des concertations que ce soit auprès des habitants ou des instances consultatives vont aboutir à des productions à prendre en compte.
- **La concertation** : il y a deux types de concertation : avec les partenaires, notamment les membres du GIP, dont le CESC et le CS et avec la population.

Enfin, le Président du GIP possède un rôle particulier d'impulsion pour construire la charte. C'est lui qui coordonne et anime le bureau et le conseil d'administration.

Les **commissions thématiques** : Chaque commission thématique sera présidée par un membre titulaire du conseil d'administration du GIP et au moins un membre des deux instances consultatives du GIP seront associés. Par ailleurs, la proposition d'un projet de territoire ambitieux nécessite le soutien d'experts afin de proposer aux membres du GIP une charte à la hauteur des fondamentaux des parcs nationaux. La composition de ces commissions sera donc mixte avec des professionnels issus de l'Etat et de ses établissements publics, des collectivités territoriales, les têtes de réseaux et fédérations, des consulaires, des acteurs de terrain... Enfin, dans un objectif de productivité, le nombre de membres pourra difficilement dépasser les 20 personnes.

Le nombre et la thématique des commissions découlent de l'esquisse de caractère et les grandes ambitions. Il sera important de veiller à un équilibre de représentativité entre les deux départements. Dans une logique de développement durable exemplaire, il serait également important de veiller à un équilibre homme-femme et à une représentation de la jeunesse.

Le rôle de ces commissions thématiques est d'être force de proposition dans un cadre très précis, à savoir celui de la construction du futur Parc national. Il s'agit donc de commissions qui n'ont pas vocation à perdurer dans le temps. Ces groupes de travail devront nourrir et donner du corps au projet, en dernier ressort, c'est le conseil d'administration du GIP qui arbitre les décisions. La régularité de leur travail est très variable d'une étape à l'autre de la charte.

Enfin, ces commissions et leur composition devront être validées en conseil d'administration comme le prévoit l'article 13.III de la convention constitutive.



## ANNEXES METHODOLOGIQUES

### Note méthodologique relative à l'intérêt spécial du projet de Parc national

L'intérêt spécial du futur Parc national des forêts de Champagne et Bourgogne a été rédigé à partir du rapport de prise en considération établi fin 2011 et validé en janvier 2012.

Il a fait l'objet d'une consultation institutionnelle locale auprès de 256 structures, de novembre 2011 à janvier 2012. Le taux de réponse a été de 79% avec 94% d'avis favorables. Le 20 janvier 2012, l'assemblée générale du GIP a validé le dossier avec 94% d'avis favorables. Si le projet n'a pas pu être instruit par les instances nationales, la qualité du rapport a, néanmoins, fait l'objet de remarques satisfaisantes.

Ce rapport constitue donc une base pertinente pour ce premier chapitre du socle du projet, qui pourra être enrichi à partir de l'état des lieux du territoire, qui sera validé au second semestre 2013.

### Note méthodologique relative aux caractéristiques du territoire d'étude de Parc national

Cette partie a été rédigée en trois étapes :

#### **A. Collecte de « matière », de contenu à partir d'un questionnaire**

Un questionnaire a été envoyé aux 400 membres titulaires et suppléants du GIP en amont de l'assemblée générale du 20 décembre 2012. Les deux questions étaient les suivantes :

- *Listez 5 éléments qui caractérisent selon vous le territoire du futur Parc national.*
- *Quels grands traits du patrimoine du futur Parc national aimeriez-vous transmettre aux générations futures ?*

Le taux de retour a été de 15,2% (63 questionnaires exploitables). Une première analyse des réponses a été effectuée au cours de l'assemblée générale ; conjointement à une présentation détaillée de ce que représente le caractère d'un parc national dans une charte par B. Patin, (Directeur-adjoint de PNF). Le questionnaire a ensuite été dépouillé dans le détail pour faire l'objet d'une synthèse. Les résultats ont été présentés lors de la réunion du bureau élargi du 1<sup>er</sup> mars, de l'assemblée générale du 27 mars et a servi de base de travail lors du séminaire du 12 avril.

*Les résultats détaillés du questionnaire font l'objet d'une synthèse disponible auprès du GIP.*

#### **B. Approfondissement au cours d'un séminaire**

Un séminaire réunissant les membres du Conseil d'administration, du Conseil Scientifique - CS et du Conseil économique social et culturel – CESC a été organisé le 12 avril. 55 personnes ont participé.

Les résultats du questionnaire de l'assemblée générale du 20 décembre ont donné lieu à cinq grands thèmes, d'où ont découlé 5 groupes de travail, composé de 9 à 12 personnes, inscrites librement :

- Groupe 1 : La forêt et ses usages
- Groupe 2 : L'homme et son territoire
- Groupe 3 : La mise en valeur économique des richesses naturelles
- Groupe 4 : Le patrimoine culturel, l'histoire et le patrimoine bâti des villages
- Groupe 5 : Le patrimoine naturel, l'eau et les paysages

L'objectif des groupes de travail était d'approfondir ces thèmes et de veiller à ce qu'il ne manque pas un élément caractéristique du territoire important.

Parallèlement à ce travail collectif, les membres du GIP avaient la possibilité d'envoyer des contributions individuelles.

*Les résultats détaillés du séminaire font l'objet d'une synthèse disponible auprès du GIP.*

#### **C. Rédaction, puis finalisation lors d'un bureau élargi**

L'ensemble de cette matière (questionnaires et synthèse du séminaire) a été reprise par l'équipe technique pour effectuer une proposition de rédaction des caractéristiques. Elle a été mise en ligne sur l'intranet afin de donner l'opportunité à chaque membre des instances consultatives et délibératives de réagir. Elle a été affinée et amendée lors de la réunion du bureau élargi du 17 mai, pour être proposée le 30 mai aux CS et CESC. Enfin elle a fait l'objet d'un nouvel examen en bureau, le 3 juin, au cours duquel ont été examinées les remarques et propositions des deux conseils consultatifs. La présente version est issue de cet examen au bureau.

## Note méthodologique relative aux grandes ambitions

Les grandes ambitions ont été travaillées parallèlement aux caractéristiques du territoire. La méthode est sensiblement la même que celle mise en œuvre pour la phase précédente avec trois étapes :

### **A. Collecte de « matière », de contenu à partir d'un questionnaire**

La base est la même que pour les caractéristiques (voir paragraphe précédent), en sachant que c'est la seconde question, permettant de se projeter dans l'avenir, qui a particulièrement retenu notre attention pour cette partie.

*Les résultats détaillés du questionnaire font l'objet d'une synthèse disponible auprès du GIP.*

### **B. Approfondissement au cours d'un séminaire**

Le séminaire a été organisé en deux temps. Le premier était consacré à l'esquisse de caractère, alors que le second a permis sous forme de métaplan, de se projeter dans le futur, à partir de la question suivante : *Comment imaginez-vous ce territoire dans 15 ans avec le Parc national ?*

Une fois les catégories effectuées, suite au regroupement des productions de chacun, il a été demandé à chaque groupe de prioriser les ambitions qui leur semblaient les plus importantes.

*Les résultats détaillés du séminaire font l'objet d'une synthèse disponible auprès du GIP.*

### **C. Rédaction, puis finalisation lors d'un bureau élargi**

La rédaction finale a suivi le même processus que pour les caractéristiques du territoire.

## Note méthodologique relative à la méthode de construction de la zone d'étude du cœur

La méthode de construction de la zone d'étude du cœur, débattue et validée en réunion du bureau élargi le 1<sup>er</sup> mars 2013 puis présentée au conseil d'administration du 3 avril, a été la suivante :

- Un travail préparatoire de l'équipe du GIP, de fin janvier à avril 2013 (5 réunions de travail internes) ;
- Un échange avec le conseil scientifique (plénière du 20 mars et réunion de travail avec quelques experts, le 15 avril) sur le choix des éléments à prendre en compte, l'appréciation de leur niveau d'intérêt et les modalités de leur agrégation pour la définition de la valeur patrimoniale globale ;
- Un travail d'approfondissement aboutissant à une proposition de méthode, s'appuyant sur un groupe de travail ouvert issu du bureau élargi. Ce groupe s'est réuni deux fois
  - le 22 avril :
    - méthode générale et grandes étapes,
    - critères d'évaluation de la valeur patrimoniale globale,
  - le 16 mai :
    - critères de définition de la zone d'étude du cœur,
    - modalités de pilotage et de concertation,
    - calendrier prévisionnel détaillé.

## Note méthodologique relative à l'élaboration des grandes étapes de construction du projet de parc national

La note méthodologique a été réalisée en amont des éléments précédents. C'est en effet à partir du printemps 2012 que l'équipe technique du GIP a retravaillé une méthode de construction de la charte, suite à la non prise en considération du projet par l'Etat et dans l'attente d'une nouvelle feuille de route.

Une première ébauche, décrivant les différentes étapes dans la construction de la charte, le rôle de chacun et les délais, a été rédigée. Elle s'est appuyée sur l'expérience des autres parcs nationaux et notamment sur celle du Parc national de Cévennes qui avait accueilli une délégation du GIP, issue du bureau élargi en octobre 2012. Lors de cette visite, le groupe a en effet pu échanger avec l'équipe du parc sur l'élaboration de leur charte, au cours d'une séance de travail d'une demi-journée.

Cette première proposition a été affinée au cours d'un séminaire de travail avec PNF (Jean-Marie PETIT et Bernard PATIN) et l'équipe du GIP, en novembre 2012.

La méthode a ensuite fait l'objet d'une présentation détaillée lors du bureau élargi du 1<sup>er</sup> mars 2013, suite à la réception de la feuille de route. Les grandes étapes sont restées les mêmes, mais le calendrier, très contraint, a dû être revu pour assurer une présentation du projet aux instances nationales fin 2016.

## Annexes techniques

### Calendrier prévisionnel pour la définition de la zone d'étude du cœur

Calendrier	Phases techniques	Pilotage et concertation
<b>Etape 1 - Etablir une carte de la valeur patrimoniale globale du territoire</b>		
<b>Septembre 2013</b>	Valider les données à intégrer dans la carte en s'appuyant sur l'état des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Validation de l'état des lieux par les commissions thématiques</b></li> <li>• <b>Identification d'éléments manquants (nécessaires à la définition de la zone d'étude du cœur ou du cœur)</b></li> <li>• <b>Prise en compte de ces données par la « commission zonage »</b></li> </ul>
<b>Octobre 2013</b>	Définir des pondérations pour combiner ces éléments en cohérence avec les caractéristiques et les grandes ambitions	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Tests de « robustesse » de la méthode de pondération par l'équipe GIP</b></li> <li>• <b>Proposition par l'équipe GIP d'au moins 3 options de pondérations intra et entre « blocs patrimoniaux » (au vu de ces tests et en s'appuyant au besoin sur des avis d'experts)</b></li> <li>• <b>Validation de ces options par la « commission zonage »</b></li> </ul>
<b>Octobre 2013</b>	<b>Traduire ces éléments en une carte de valeur patrimoniale globale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Traduction cartographique par l'équipe GIP de ces options</b></li> <li>• <b>Choix par la « commission zonage » de l'option traduisant le mieux les caractéristiques et les grandes ambitions.</b></li> <li>• <b>Validation par le CA du GIP, après avis du CS et du CES si possible</b></li> <li>• <b>Transmission de la carte au Ministère de l'écologie</b></li> </ul>

Calendrier	Phases techniques	Pilotage et concertation
<b>Etape 2 - Etablir une première esquisse de zone d'étude du cœur</b>		
<b>Novembre 2013</b>	Arrêter les critères de vigilance et d'ajustement de la zone d'étude du cœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Validation des critères par la « commission zonage » sur la base des données issues de l'état des lieux, validées par les commissions thématiques.</b></li> </ul>
<b>Novembre 2013</b>	Communiquer à destination des élus, des socio-professionnels et des habitants sur la méthode et les enjeux de la zone d'étude du cœur. Annoncer la concertation à partir d'avril 2014	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposition à intégrer dans le plan de communication</b></li> <li>• <b>Eléments de langage à construire par la « commission communication »</b></li> </ul>
<b>Décembre 2013</b>	Affiner le contour d'une première esquisse « martyre » de zone d'étude du cœur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation par l'équipe du GIP, en superposant à la carte de valeur patrimoniale les différents critères de vigilance et d'ajustement</b></li> <li>• <b>Choix par la « commission zonage » d'une première esquisse « martyre »</b></li> </ul>
<b>Décembre 2013 / Février 2014</b>	Concertar au sein des instances du GIP en intégrant les premières propositions du régime d'autorisation spécial	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposition par les services de l'Etat d'une première version du régime d'autorisation spécial</b></li> <li>• <b>Présentation de cette proposition au CA du GIP puis à la « commission zonage »</b></li> <li>• <b>Concertation au sein des instances du GIP, sur l'esquisse « martyre » au regard du régime d'autorisation spécial</b></li> </ul>
<b>Mars - Avril 2014</b>	<b>Choisir une esquisse de zone d'étude du cœur à soumettre à la concertation locale</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Préparation par l'équipe du GIP de plusieurs scénarios d'esquisse de zonage traduisant les éléments de concertation</b></li> <li>• <b>Elaboration, en parallèle, avec les services de l'Etat d'une version « amendée » du régime d'autorisation spéciale</b></li> <li>• <b>Choix d'une esquisse par la « commission zonage »</b></li> <li>• <b>Validation par le CA du GIP, après avis du CS et du CESC</b></li> <li>• <b>Transmission de l'esquisse au Ministère de l'écologie</b></li> </ul>

Calendrier	Phases techniques	Pilotage et concertation
<b>Etape 3 - Affiner le projet, de manière concertée, pour aboutir à une zone d'étude du cœur à intégrer au dossier de prise en considération</b>		
<b>Avril 2014 à Septembre 2014</b>	Lancer une première concertation locale sur l'esquisse de zone d'étude du cœur, ainsi que sur le projet de régime d'autorisation spécial	<p><i>Compte-tenu des élections municipales de début 2014, la concertation locale ne pourra débuter qu'après ces élections, soit en avril 2014</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposition de modalités de concertation par la « commission zonage » avec un accompagnement communication à proposer par la commission « communication »</b></li> <li>• <b>Validation de ces modalités par le CA (cibles envisagées : communautés de communes, communes, socio-professionnels)</b></li> <li>• <b>Concertation menée par le GIP selon ces modalités.</b></li> </ul>
<b>Mai à Septembre 2014</b>	Affiner le zonage jusqu'au niveau du parcellaire, en intégrant progressivement les résultats de la concertation et les éventuelles informations complémentaires à l'état des lieux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Intégration progressive des résultats de la concertation,</b></li> <li>• <b>Traduction de ces résultats en zonage « fin » par l'équipe du GIP (options successives),</b></li> <li>• <b>Examen et validation par la « commission zonage »</b></li> </ul>
<b>Octobre 2014</b>	<b>Définir de manière précise la zone d'étude du cœur à intégrer dans le dossier de prise en considération et les règles transitoires qui s'y appliqueront</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Proposition d'un zonage d'étude du cœur, par la « commission zonage »</b></li> <li>• <b>Proposition dans le même temps d'un régime d'autorisation spécial, par les services de l'Etat</b></li> <li>• <b>Transmission de ces éléments (zone d'étude du cœur et régime d'autorisation spécial) au Ministère de l'écologie</b></li> <li>• <b>Validation par le CA puis l'AG après avis du CS et du CESC et avant consultation institutionnelle.</b></li> </ul>

## GLOSSAIRE

**Ambition** : résultat que l'on veut atteindre en créant un parc national. C'est la ligne directrice à suivre jusqu'à ce que les enjeux soient définis.

**Caractère** : éléments matériels et immatériels qui caractérisent le territoire et que l'on veut protéger, mettre en valeur ou restaurer dans le cadre du Parc national.

**Charte** : document de référence qui va fixer l'ensemble des orientations et objectifs que le Parc national doit atteindre en 15 ans. Elle est validée par les membres du GIP, puis par un décret avant sa mise en œuvre.

**Diagnostic** : définition des forces et faiblesses du territoire, s'appuyant sur l'état des lieux réalisé préalablement.

**Enjeux** : les grands défis que le territoire devra relever dans les 15 ans à venir, en tant que Parc national. Ils sont définis en s'appuyant sur le diagnostic.

**Etat des lieux** : collecte et synthèse des données quantitatives et qualitatives qui vont permettre de caractériser le territoire de manière objective puis de construire le diagnostic. C'est une photographie objective et thématique du territoire à un temps T.

**Objectif** : but à atteindre pour relever les enjeux qui auront été définis. Les objectifs sont spécifiques aux cœurs.

**Orientation** : direction à suivre pour relever les enjeux qui auront été définis. Les orientations sont spécifiques à l'aire d'adhésion

**Régime d'autorisation spécial** : règles qui s'appliqueront en zone d'étude du cœur, après la signature de l'arrêté de prise en considération – a priori à partir de juillet 2015. Il sera mis en œuvre par le Préfet coordonnateur avec ses services. Ces règles visent à éviter d'altérer le ou les futurs cœurs entre la prise en considération du projet et la création du Parc national. Il ne concerne donc que les travaux, susceptibles d'avoir un impact important sur les caractéristiques du futur cœur. Une fois le Parc national créé, le régime d'autorisation spécial disparaît au profit de la mise en œuvre du règlement défini par le décret de création.

**Règlement** : réglementation spécifique définie par le décret de création du Parc national, et qui fixe ce qu'il sera possible de faire et de ne pas faire en cœur de parc. Les modalités d'application de ce règlement sont précisées dans la charte.

**Socle du projet** : les fondations, l'assise du projet qui permet d'assurer que toutes les personnes qui vont œuvrer à la création du Parc national possèdent une base et une vision de départ communes du projet.

**Zonage** : la délimitation du ou des cœurs et de l'aire optimale d'adhésion qui les entoure.